

# SCANI

Société Coopérative d'Intérêt Collectif par Action Simplifiée à capital variable

RCS Sens 818 442 535

Groupe Géographique, 89300 Joigny

## **Procès verbal de prise de décision de l'assemblée générale permanente**

Suite à la publication du bilan moral et du bilan financier de l'année 2017, l'assemblée générale a procédé à un débat, conformément aux statuts, du 12 au 26 juin 2018.

A l'issue de cette période, l'assemblée générale permanente s'est prononcée sur les questions retenues pendant une période de vote prorogée d'une semaine s'étalant du 4 au 17 juillet 2017.

A la date de clôture du vote, la coopérative comptait 564 membres. La participation s'établit à 286 votants, soit un taux de participation de 50,71 %, suffisant pour valider les votes sur les 16 résolutions, conformément aux statuts.

Les résolutions suivantes ont été proposées et mises aux voix :

**Résolution n°1 :**

L'assemblée générale approuve le bilan moral 2017.

Oui	Particuliers : 190 (47.5 point) Soutiens : 16 (1.6 point) Professionnels : 56 (14 point) Bénévoles & Salariés : 7 (2.8 point)	65,9 points  <b>94,28 %</b>
Non	Particuliers : 1 (0.25 point)	0,25 points  0,36 %
Blanc	Particuliers : 13 (3.25 point) Professionnels : 2 (0.5 point)	3,75 points  5,36 %

*La résolution est adoptée.*

**Résolution n°2 :**

L'assemblée générale approuve le bilan financier 2017 et donne quitus au conseil d'administration et au conseil de surveillance pour leur gestion.

Oui	Soutiens : 14 (1.4 point) Particuliers : 179 (44.75 point) Bénévoles & Salariés : 7 (2.8 point) Professionnels : 51 (12.75 point)	61,7 points  <b>87,76 %</b>
Non	Bénévoles & Salariés : 1 (0.4 point) Professionnels : 3 (0.75 point) Soutiens : 2 (0.2 point) Particuliers : 8 (2 point)	3,35 points  4,77 %
Blanc	Professionnels : 4 (1 point) Particuliers : 17 (4.25 point)	5,25 points  7,47 %

*La résolution est adoptée.*

### Résolution n°3 :

L'assemblée générale décide d'affecter l'ensemble du résultat 2017 comme suit : complément de la réserve légale de 1124 € pour la porter à 20 % du capital (2202 €) et le solde (33320 €) aux réserves impartageables, les portant à 66321 €.

Oui	Professionnels : 56 (14 point) Bénévoles & Salariés : 8 (3.2 point) Particuliers : 182 (45.5 point) Soutiens : 16 (1.6 point)	64,3 points  <b>91,47 %</b>
Non		0 points  0 %
Blanc	Particuliers : 22 (5.5 point) Professionnels : 2 (0.5 point)	6 points  8,53 %

*La résolution est adoptée.*

### Résolution n°4 :

L'assemblée générale certifie avoir pris connaissance et approuver l'absence de conventions visées à l'article L225-38 du code de commerce et avoir pris connaissance et approuver les rémunérations et remboursements de frais qui ont été détaillées et chiffrées dans le bilan moral, section 3.

Oui	Particuliers : 175 (43.75 point) Soutiens : 13 (1.3 point) Professionnels : 53 (13.25 point) Bénévoles & Salariés : 6 (2.4 point)	60,7 points  <b>86,35 %</b>
Non	Particuliers : 6 (1.5 point) Bénévoles & Salariés : 2 (0.8 point)	2,3 points  3,27 %
Blanc	Soutiens : 3 (0.3 point) Particuliers : 23 (5.75 point) Professionnels : 5 (1.25 point)	7,3 points  10,38 %

*La résolution est adoptée.*

**Résolution n°5 :**

L'assemblée générale approuve la candidature de Bruno Spiquel à la fonction de correspondant fédéral.

Résultat des votes pondérés par appartenance aux collèges :

Oui	Particuliers : 184 (46 point) Soutiens : 15 (1.5 point) Professionnels : 55 (13.75 point) Bénévoles & Salariés : 6 (2.4 point)	53,65 points  <b>91,52 %</b>
Non	Bénévoles & Salariés : 1 (0.4 point) Particuliers : 1 (0.25 point)	0,65 points  0,93 %
Blanc	Soutiens : 1 (0.1 point) Particuliers : 16 (4 point) Bénévoles & Salariés : 1 (0.4 point) Professionnels : 3 (0.75 point)	5,25 points  7,55 %

*La résolution est adoptée.*

**Résolution n°6 :**

L'assemblée générale approuve le principe général de « membre relais par défaut » exposé dans la partie 4.7 du bilan moral 2017.

Oui	Particuliers : 176 (44 point) Soutiens : 15 (1.5 point) Professionnels : 51 (12.75 point) Bénévoles & Salariés : 7 (2.8 point)	61,05 points  <b>87,46 %</b>
Non	Particuliers : 3 (0.75 point)	0,75 points  1,08 %
Blanc	Professionnels : 7 (1.75 point) Bénévoles & Salariés : 1 (0.4 point) Particuliers : 23 (5.75 point) Soutiens : 1 (0.1 point)	8 points  11,46 %

*La résolution est adoptée.*

**Résolution n°7 :**

L'assemblée générale approuve l'augmentation du budget formation & accompagnement de 3000 à 3800 € / mois.

Oui	Soutiens : 14 (1.4 point) Particuliers : 179 (44.75 point) Bénévoles & Salariés : 4 (1.6 point) Professionnels : 53 (13.25 point)	61 points  <b>86,77 %</b>
Non	Particuliers : 4 (1 point) Bénévoles & Salariés : 1 (0.4 point)	1,4 points  1,99 %
Blanc	Particuliers : 21 (5.25 point) Soutiens : 2 (0.2 point) Professionnels : 5 (1.25 point) Bénévoles & Salariés : 3 (1.2 point)	7,9 points  11,24 %

*La résolution est adoptée.*

**Résolution n°8 :**

L'assemblée générale approuve la poursuite du statut d'administrateur stagiaire de Franck Mouchel.

Oui	Soutiens : 13 (1.3 point) Particuliers : 180 (45 point) Bénévoles & Salariés : 7 (2.8 point) Professionnels : 49 (12.25 point)	61,35 points  <b>87,27 %</b>
Non	Bénévoles & Salariés : 1 (0.4 point) Particuliers : 4 (1 point)	1,4 points  1,99 %
Blanc	Soutiens : 3 (0.3 point) Particuliers : 20 (5 point) Professionnels : 9 (2.25 point)	7,55 points  10,74 %

*La résolution est adoptée.*

**Résolution n°9 :**

L'assemblée générale approuve l'entrée en tant qu'administrateur stagiaire de Mathieu Deburghrave, Alain Arnault et Marc Zugetta.

Oui	Bénévoles & Salariés : 7 (2.8 point) Professionnels : 51 (12.75 point) Soutiens : 13 (1.3 point) Particuliers : 177 (44.25 point)	61,1 points  <b>86,91 %</b>
Non	Particuliers : 1 (0.25 point)	0,25 points  0,36 %
Blanc	Particuliers : 26 (6.5 point) Soutiens : 3 (0.3 point) Professionnels : 7 (1.75 point) Bénévoles & Salariés : 1 (0.4 point)	8,95 points  12,73 %

*La résolution est adoptée.*

**Résolution n°10 :**

L'assemblée générale approuve la candidature d'Hervé Chadelat au conseil de surveillance pour une durée de trois ans.

Oui	Particuliers : 184 (46 point) Soutiens : 13 (1.3 point) Professionnels : 53 (13.25 point) Bénévoles & Salariés : 7 (2.8 point)	63,35 points  <b>90,11 %</b>
Non		0 points  0 %
Blanc	Particuliers : 20 (5 point) Soutiens : 3 (0.3 point) Professionnels : 5 (1.25 point) Bénévoles & Salariés : 1 (0.4 point)	6,95 points  9,89 %

*La résolution est adoptée.*

### Résolution n°11 :

L'assemblée générale souhaite la mise en place de procurations pour les votes électronique telles qu'exposées dans la partie 4.2 du bilan moral 2017.

Résultat des votes pondérés par appartenance aux collèges :

Blanc	Soutiens : 3 (0.3 point) Particuliers : 36 (9 point) Bénévoles & Salariés : 2 (0.8 point) Professionnels : 7 (1.75 point)	11,85 points  16,86 %
Non	Particuliers : 10 (2.5 point) Professionnels : 1 (0.25 point)	2,75 points  3,91 %
Oui 1 proc	Particuliers : 66 (16.5 point) Soutiens : 3 (0.3 point) Professionnels : 20 (5 point)	21,8 points  <b>31,01 %</b>
Oui 5 proc	Soutiens : 5 (0.5 point) Particuliers : 65 (16.25 point) Bénévoles & Salariés : 5 (2 point) Professionnels : 15 (3.75 point)	22,5 points  <b>32,01 %</b>
Oui 10 proc	Bénévoles & Salariés : 1 (0.4 point) Professionnels : 10 (2.5 point) Soutiens : 4 (0.4 point) Particuliers : 21 (5.25 point)	8,55 points  <b>12,16 %</b>
Oui 50 proc	Professionnels : 5 (1.25 point) Soutiens : 1 (0.1 point) Particuliers : 6 (1.5 point)	2,85 points  <b>4,05 %</b>

*Le principe de mise en route des procurations en ligne est adopté.*

*Le nombre de procuration par personne sera, compte tenu des résultats, de 4 maximum.*

**Résolution n°12 :**

L'assemblée générale approuve la candidature de Bruno Spiquel pour le renouvellement de son mandat au conseil d'administration pour une durée de trois ans.

Oui	Particuliers : 186 (46.5 point) Soutiens : 15 (1.5 point) Professionnels : 55 (13.75 point) Bénévoles & Salariés : 6 (2.4 point)	64,15 points  <b>91,26 %</b>
Non	Particuliers : 1 (0.25 point) Bénévoles & Salariés : 1 (0.4 point)	0,65 points  0,92 %
Blanc	Professionnels : 3 (0.75 point) Bénévoles & Salariés : 1 (0.4 point) Particuliers : 17 (4.25 point) Soutiens : 1 (0.1 point)	5,5 points  7,82 %

*La résolution est adoptée.*

**Résolution n°13 :**

L'assemblée générale approuve la candidature de Pascale Doz pour le renouvellement de son mandat au conseil de surveillance pour une durée de trois ans.

Oui	Soutiens : 14 (1.4 point) Particuliers : 184 (46 point) Bénévoles & Salariés : 8 (3.2 point) Professionnels : 53 (13.25 point)	63,85 points  <b>90,83 %</b>
Non	Particuliers : 2 (0.5 point)	0,5 points  0,71 %
Blanc	Particuliers : 18 (4.5 point) Soutiens : 2 (0.2 point) Professionnels : 5 (1.25 point)	5,95 points  8,46 %

*La résolution est adoptée.*



**Résolution n°14 :**

L'assemblée générale, compte tenu de l'absence de candidat éligible à la présidence du conseil d'administration évoquée partie 8.5 du bilan moral, autorise Gwenaël Adine a effectuer un second mandat.

Résultat des votes pondérés par appartenance aux collèges :

Oui	Professionnels : 54 (13.5 point) Bénévoles & Salariés : 5 (2 point) Particuliers : 183 (45.75 point) Soutiens : 15 (1.5 point)	62,75 points  <b>89,58 %</b>
Non	Particuliers : 4 (1 point) Bénévoles & Salariés : 2 (0.8 point)	1,8 points  2,57 %
Blanc	Particuliers : 16 (4 point) Soutiens : 1 (0.1 point) Professionnels : 4 (1 point) Bénévoles & Salariés : 1 (0.4 point)	5,5 points  7,85 %

*La résolution est adoptée.*

### Résolution n°15 :

L'assemblée générale, compte tenu des points exposés dans la partie 8.9 du bilan moral, approuve le besoin suivi de qualité du réseau et de prise en compte des problèmes des membres de la coopérative avec une implication de tous.

Résultat des votes pondérés par appartenance aux collèges :

Oui - Concerné	Soutiens : 1 (0.1 point) Particuliers : 41 (10.25 point) Bénévoles & Salariés : 1 (0.4 point) Professionnels : 11 (2.75 point)	13,50 points  <b>19,20 %</b>
Oui - non concerné	Particuliers : 137 (34.25 point) Soutiens : 11 (1.1 point) Professionnels : 42 (10.5 point) Bénévoles & Salariés : 6 (2.4 point)	48,25 points  <b>68,64 %</b>
Non	Particuliers : 2 (0.5 point)	0,5 points  0,71 %
Blanc	Professionnels : 5 (1.25 point) Bénévoles & Salariés : 1 (0.4 point) Particuliers : 24 (6 point) Soutiens : 4 (0.4 point)	8,05 points  11,45 %

*La résolution est adoptée.*

*Il est à noter qu'un quart des votants déclarent avoir des problèmes. La liste des concernés a vocation à être la base d'un travail au cas par cas pour régler les soucis.*

**Résolution n°16 :**

L'assemblée générale donne pouvoir au porteur du présent procès verbal pour les démarches administratives.

Résultat des votes pondérés par appartenance aux collèges :

Oui	Professionnels : 56 (14 point) Bénévoles & Salariés : 8 (3.2 point) Particuliers : 190 (47.5 point) Soutiens : 16 (1.6 point)	66,3 points  <b>94,31 %</b>
Non		0 points  0 %
Blanc	Particuliers : 14 (3.5 point) Professionnels : 2 (0.5 point)	4 points  5,69 %

*La résolution est adoptée.*

## **Composition des conseils :**

Le mandat de Jérôme Louis étant arrivé à son terme et celui-ci n'ayant pas souhaité se représenter au conseil d'administration, la composition des deux conseils est donc, au 18 juillet 2018, la suivante :

### Conseil d'administration :

- Gwenaël Adine (titulaire jusqu'en 2019)
- Alfred Urban (titulaire jusqu'en 2019)
- Bruno Spiquel (titulaire jusqu'en 2021)
- Franck Mouchel (stagiaire jusqu'en 2020)
- Alain Arnault (stagiaire jusqu'en 2021)
- Marc Zugetta (stagiaire jusqu'en 2021)
- Mathieu Deburghrave (stagiaire jusqu'en 2021)

### Conseil de surveillance :

- Thierry Corniot (titulaire jusqu'en 2019)
- Pascale Doz (titulaire jusqu'en 2021)
- Christophe Delaunay (titulaire jusqu'en 2020)
- Hervé Chadelat (titulaire jusqu'en 2021)

Comme initié l'an passé, les élus stagiaires ne seront pas déclarés auprès du RCS cette année. Leur mandat sera soumis de nouveau au vote lors de la prochaine clôture comptable afin de confirmer ou d'infirmer d'une part leur implication dans SCANI et d'autre part le fait, pour eux, de s'engager.

La date de fin de mandat indiquée ci-dessus concerne la globalité du mandat, pas la période de « stage ».

Le présent procès verbal a été établi le 18 juillet 2018 et signé par les membres des deux conseils qui le souhaitent.